

PLAIDOYER

LE TEMPS EST VENU DE DOTER LA PROFESSION D'UNE INSTANCE SUPÉRIEURE INDÉPENDANTE : L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE /ONSP

LE PRÉSIDENT NICOLAS SARKOZY SOUHAITE FÉDÉRER LES DIVERS ORGANISMES ET LIEUX DE RÉFLEXION PUBLICS SUR LA SÉCURITÉ, MISSION QU'IL A CONFIÉE À ALAIN BAUER (GROUPE DE TRAVAIL SUR LES INSTITUTIONS PUBLIQUES SPÉCIALISÉES DANS LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ ET STRATÉGIQUES). C'EST LE MOMENT OPPORTUN POUR PARALLÈLEMENT DONNER – ENFIN ! – AU PARENT PAUVRE DE LA DOCTRINE FRANÇAISE DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE, AUTREMENT DIT À SA COMPOSANTE PRIVÉE, L'INSTANCE SUPÉRIEURE ET INDÉPENDANTE QUI LUI MANQUE DEPUIS DE TROP LONGUES ANNÉES.

Cette instance ne devra pas être un institut ou une commission « Théodule » de plus. Encore moins, un « strapontin » dans une structure existante ou nouvelle. Alors que le dialogue entre les deux organisations patronales du secteur s'amorce prudemment -mais laissons le temps au temps-, voilà bien « LE » chantier stratégique d'intérêt général supérieur susceptible de constituer le véritable enjeu partagé transcendant les rivalités partisans.

Pourquoi donc faudrait-il créer une entité supplémentaire spécialisée ?

D'une part, parce que le secteur concurrentiel des entreprises de sécurité privée, avant de concourir à la sécurité intérieure, est une branche d'activité de prestations de service à part entière composée de plus de 2500 entreprises de toutes les tailles employant plus de 150 000 salariés. Et que sur la base des prévisions économiques des pouvoirs publics eux-mêmes, il devrait compter près de 300 000 salariés d'ici une

dizaine d'années, soit autant que le total actuel des forces de sécurité publique...

D'autre part, parce qu'il s'agit, par cette création, de conforter la convergence des réformes en cours dans le secteur. C'est une avancée historique qui est sur le point d'aboutir à la constitution d'une véritable plateforme fondatrice de 4 garanties professionnelles (moralité, compétence, qualité et garantie financière) fonctionnant dans l'intérêt tant des prestataires de sécurité privée et de leurs salariés que de celui de l'ensemble des clients, acheteurs et partenaires privés et publics du métier, dont bien évidemment les pouvoirs publics.

Un cadre institutionnel et organisationnel adapté

Il m'apparaît donc absolument nécessaire, pour accompagner et consolider dans le temps cette évolution stratégique majeure tant attendue, de lui donner un cadre. Mais aussi des moyens intellectuels, organisationnels et financiers pour assurer une mise en oeuvre réaliste et opérationnelle de cette étape décisive de la professionnalisation durable du secteur.

Pour ce faire, le métier doit donc impérativement se doter de cette instance supérieure qui favorisera, tant en amont qu'en aval, le bon fonctionnement et la pérennisation de la

professionnalisation d'un secteur bien sensible parce que touchant au domaine de la sécurité intérieure.

Instance indépendante, cette structure constituera non seulement un précieux outil (observatoire) de veille, de connaissance, d'expertise (économique, statistique, réglementaire, déontologique ...)

qui fait défaut au secteur, mais devra aussi lorsque nécessaire se doter des moyens fonctionnels pour répondre aux besoins qui surgiront.

Notamment, pour ce qui apparaîtra très vite comme l'une des premières urgences dès sa création : la gestion et le co-financement de la future carte professionnelle des agents de sécurité privée. C'est encore là une raison de plus plaidant en faveur de la création d'une entité spécialisée dédiée à la sécurité privée.

2 QUESTIONS RÉPONSES

La Lettre DU PRÉSIDENT : Jean-Luc Lattuca est-il candidat à la présidence d'un éventuel ONSP ?

La Lettre DU PRÉSIDENT : Le Président du SNES vise-t-il par cette initiative à un rapprochement anticipé du SNES et de l'USP ?

à lire page 2

UN CONTEXTE PORTEUR POUR CRÉER UN ONSP

Vers l'émergence d'une plate-forme de 4 garanties professionnelles fondatrices

à lire page 3

LE DÉBAT EST LANCÉ :

Faites part de vos opinions

Rendez-vous en ligne sur le site du SNES : www.e-snes.org rubrique

GRAND DÉBAT

debat-observatoire@e-snes.org

À mi-chemin entre un Observatoire, un Office, une Commission, un Conseil, un Comité... je propose qu'il s'agisse tout simplement de **l'Observatoire National de la Sécurité Privée / ONSP**.

Mais peut m'importe l'appellation qui sera finalement retenue, cette nouvelle structure devra me semble-t-il, rassembler dans une organisation tripartite ad hoc :

- d'une part : l'État qui, au travers du Ministère de l'Intérieur, y exercera sa tutelle légitime sur un secteur privé concourant à la sécurité intérieure,

- d'autre part et en son cœur : les organisations professionnelles patronales représentatives du secteur qui y trouveront, entre autres, un utile et nécessaire terrain d'expression non partisan de leur légitime et riche diversité

- enfin et non des moindres : les partenaires sociaux salariés qui, travaillant hors du champ direct du dialogue social, pourront apporter leur concours à l'instauration de bonnes pratiques professionnelles qu'ils appellent eux aussi de leurs vœux.

Instaurer, gérer lorsque nécessaire, si besoin est, imposer, garantir la fiabilité et l'application de bonnes pratiques professionnelles et déontologiques en matière de prestations de sécurité privée -au moment où celles-ci tendent à s'élargir face à une forte demande et une externalisation touchant y compris la sécurité et sûreté publique- est l'objectif unique de cette proposition, qu'une vingtaine d'années d'engagement patronal et professionnel m'a conduit à porter à votre connaissance avec la solennité qu'il se doit.

Pourquoi maintenant ?

Parce que la mission stratégique sécurité confiée par le Président Nicolas Sarkozy à Alain Bauer, qui doit rendre ses conclusions fin mars, porte bel et bien « sur l'analyse des réformes qui pourraient être envisagées et sur les éléments qui font défaut ».

Et d'autre part et plus fondamentalement parce que, comme jamais par

le passé, l'environnement professionnel est favorable :

- Aptitude professionnelle préalable au 1er janvier 2008,
- Carte professionnelle en 2009,
- Accord paritaire sur les Métiers repères étendu depuis le 1er décembre de cette année,
- Négociation sur la reprise du personnel à 100% en cas de changement de prestataire,
- Garantie financière en cours de discussion et formalisation entre SNES et USP,
- Garantie de qualité de base en cours d'élaboration... (voir notre développement page suivante : un contexte porteur).

Ce contexte professionnel constitue incontestablement un socle solidement ancré sur quatre garanties fondamentales sur lesquelles pourra désormais se poursuivre harmonieusement et professionnellement la construction d'un secteur de la sécurité privée performant, pertinent, respectueux, toujours plus utile et

Une fenêtre sur l'avenir maîtrisé de notre secteur est grande ouverte, nous n'avons pas le droit de la laisser se refermer

FORUM ONSP

LE DÉBAT EST LANCÉ :
Faites part de vos opinions

Rendez-vous en ligne sur le site du SNES :
www.e-snes.org
rubrique **GRAND DÉBAT**
debat-observatoire@e-snes.org

enfin reconnu. Une fenêtre sur l'avenir de notre secteur est grande ouverte. Après tant d'opportunités manquées, nous n'avons pas le droit de la laisser se refermer sans avoir pris les devants.

J'y veillerai dans toute la mesure du possible. Mais toutes les bonnes volontés et toutes les expertises seront nécessaires en laissant au vestiaire les vieilles rancoeurs, les ambitions personnelles, les préjugés tenaces, les idéologies.

Je suggère d'ailleurs qu'à l'organisation tripartite de l'Observatoire, s'adjoigne rapidement un «**collège consultatif des partenaires**» de la sécurité privée au sein duquel siègeraient, temporairement ou en permanence, divers acteurs essentiels de l'environnement du secteur tels que : La Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité, la DILTI, l'URSSAF, les COLTI, les associations des acheteurs privés mais aussi public (+ de 20% du marché), les organisations professionnelles de formation, l'enseignement supérieur, etc.

C'est à cette construction, donc à celle d'un "Observatoire ou d'un Office National de la Sécurité Privée" que j'appelle toutes les parties concernées, avec la nécessaire et décisive impulsion initiale et participation de notre tutelle : l'Intérieur.

Pour y parvenir, j'ai décidé sans attendre plus longtemps de lancer le débat le plus large possible et de vous inviter à y participer ardemment par le biais du site SNES.

J'entends faire une première synthèse dès courant janvier et ne pas laisser passer le premier trimestre 2008 sans avoir abouti à une étude d'opportunité et de faisabilité.

Jean-Luc LATTUCA,
Président

2 QUESTIONS RÉPONSES

La Lettre
DU PRÉSIDENT

Jean-Luc Lattuca est-il candidat à la présidence d'un éventuel ONSP ?

Je ne suis candidat à aucun nouveau titre ou poste et c'est la raison pour laquelle je signe personnellement cette initiative. Mais, soyez-en convaincu, je serai passionnément impliqué, comme le SNES, dans la réflexion autour de ce grand projet sinon dans sa mise en place. Car, il s'agit bien d'avancer et non comme depuis trop souvent dans le métier de s'agiter, de communiquer sans construire.

Si la perspective d'une nouvelle Présidence contribue à mobiliser les talents, je m'en félicite d'avance. Tant il sera nécessaire qu'un tel projet transversal et fédérateur soit aussi, une fois concrétisé et lancé, porté haut par une personnalité dynamique, médiatique issue dans rangs du secteur lui-même.

Le métier ne compte pas tant de dirigeants consacrant bénévolement leur énergie et d'incontestables qualités à la vie professionnelle pour ne pas avoir mon idée personnelle sur le profil qui pourrait convenir. Mais s'agissant d'une démarche s'inscrivant dans l'intérêt général, la mission exigera, c'est une évidence, un désengagement de toute activité partisane.

La Lettre
DU PRÉSIDENT

Le Président du SNES vise-t-il par cette initiative à un rapprochement anticipé du SNES et de l'USP ?

Que l'on ne s'y trompe pas, cet appel vibrant à l'intérêt supérieur de la profession n'est en rien, ni en creux ni en plein, une manoeuvre visant à une quelconque urgente, indispensable et précipitée fusion des organisations patronales existantes.

Bien au contraire, je suis plus que jamais personnellement convaincu – toutes les initiatives prises par le SNES et largement relayées voire reprises m'en apportent les preuves – que la diversité de la représentation patronale est aussi source de richesse et vitalité... à la condition express près que l'intérêt supérieur de la profession dispose enfin d'un lieu et d'un outil commun d'expression et d'action collective. D'où ce plaidoyer en faveur de la création de l'ONSP.

UN CONTEXTE PORTEUR POUR CRÉER UN ONSP VERS L'ÉMERGENCE D'UNE PLATE-FORME DE 4 GARANTIES PROFESSIONNELLES FONDATRICES

Comme jamais par le passé, l'environnement professionnel offre un contexte favorable à une initiative ambitieuse telle que la création d'un ONSP. En effet, toutes les conditions nécessaires et suffisantes sont sur le point d'être rassemblées. Et réciproquement, la création d'une instance supérieure et indépendante de la Sécurité Privée s'avère indispensable pour conforter cet ensemble qui émerge enfin.

Qu'on en juge :

L'entrée en service le 1er janvier prochain de l'obligation – pour les dirigeants comme pour les agents d'entreprises de sécurité privée - de justifier préalablement à leur affectation sur poste de leur «Aptitude professionnelle», sera complétée dans l'année qui suit, pour une entrée en application en 2009, par la création pour les agents d'une «Carte professionnelle» nationale pluriannuelle et indépendante du contrat de travail (loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance).

Instauration de garanties professionnelles majeures

Il s'agit là de deux étapes fondamentales de la moralisation et de la professionnalisation durable du métier, garanties déontologique et de compétence que le SNES réclame aux pouvoirs publics depuis 1992.

Pour ce qui concerne «l'Aptitude professionnelle» grâce à la mobilisation sans faille du SNES dès 2003 (Présidence de la CPNEFP), c'est désormais un vaste chantier en voie d'achèvement.

Pour le volet "Carte professionnelle", nous n'en sommes encore qu'aux prémises. Nombre d'interrogations demeurent quant à la virtualité de cette carte "dématérialisée", quant à son co-financement, quant à la consultation en ligne de sa validité en cours par les entreprises au moment du recrutement, etc.

À ce double chantier majeur s'ajoute au niveau conventionnel l'entrée en service concomitante de «l'Accord paritaire sur les Métiers repères» portant sur les qualifications des emplois. Désormais étendu et s'imposant donc à toutes les entreprises du secteur, cet accord viendra donc renforcer la «garantie de compétence». Ce sera pleinement le cas, estimons nous au SNES, lorsque sa rédaction hâtive et les conditions de son application auront pu être reformulées.

S'ajoute enfin, pour être complet, l'exigence d'assainir structurellement le secteur plutôt que de discourir sans cesse sur ce qui serait bon d'entreprendre pour limiter la persistance de pratiques illégales et déloyales faussant la libre concurrence et freinant considérablement la professionnalisation. Il ne fait aucun doute pour le SNES comme l'USP que cela passe par l'instauration d'une «garantie financière» pour toutes les entreprises de sécurité privée, comme il en existe pour bien d'autres secteurs pourtant moins sensibles et stratégiques.

Le SNES, fidèle en cela aux engagements de son «Livre Blanc de la Sécurité Privée» de 2003 publié au moment des discussions sur la Loi Sarkozy (LOPS), met la dernière main à la faisabilité de cette nouvelle obligation du secteur.

Cela conduira donc à l'instauration d'une troisième garantie fondamentale de professionnalisme.

Le SNES a d'ailleurs invité l'USP dès juillet dernier à s'associer à cette réforme qui concerne transversalement toute la branche.

Une instance pour consolider le nouveau socle professionnel

Le dernier Congrès National de la Sécurité Privée que le SNES vient d'organiser à Biarritz a aussi permis d'envisager une quatrième, éventuelle dernière garantie touchant à la qualité du service, des méthodes et des moyens avec l'étude de la mise en place d'une certification de services de base, validée par tierce partie indépendante (organisme certificateur).

Une approche pragmatique qui constituerait un premier palier qualitatif pour les entreprises du secteur. Le SNES réfléchit à l'opportunité d'en faire un engagement pour ses membres. Cette démarche s'inscrira en toute complémentarité avec la certification volontaire NF Service Prévention et Sécurité déjà initiée en 1999 par le SNES en partenariat avec l'Afaq-Afnor et qui constitue le niveau supérieur de la normalisation qualité.

Garantie de moralité, garantie de compétence, garantie financière et garantie de qualité, c'est sur un socle plus que solidement ancré sur ces quatre piliers fondateurs que pourra désormais se poursuivre harmonieusement et professionnellement la construction d'un secteur de la sécurité privée performant, pertinent et respectueux toujours plus utile et enfin reconnu... à condition que la création qu'une instance supérieure vienne justement accompagner, conforter et pérenniser cette véritable évolution favorable de l'environnement professionnel du secteur.

Ajouter aux garanties de moralité et de compétence, une garantie de qualité et une garantie financière pour assainir durablement le secteur

FORUM ONSP
LE DÉBAT EST LANCÉ :
Faites part de vos opinions
Rendez-vous en ligne sur le site du SNES : www.e-snes.org
rubrique **GRAND DÉBAT**
debat-observatoire@e-snes.org

CONCERTATION
snes UNION DES ENTREPRISES
entreprises de sécurité privée USP
DE SÉCURITÉ PRIVÉE

Suite à la désignation par le SNES de son Président-fondateur Claude Lévy comme interlocuteur dans le cadre du processus de concertation engagé avec l'USP, Claude Tarlet, Président de l'USP, vient de lui désigner comme alter-ego Lawrence Canu, Président fondateur de l'ancienne fédération professionnelle l'UFISS.

Les deux personnalités historiques de la profession auront en charge d'établir prioritairement "un pacte de bonne conduite réciproque" puis des recommandations concernant la concertation voire le rapprochement entre les deux organisations patronales du secteur. Ils exploreront ensemble le ou les modes de fonctionnement possibles d'une démarche concertée patronale privilégiant «l'unité de parole et d'actions».

Une déclaration commune ?

L'objectif à court terme du SNES par cette démarche -qu'il appelle de ses vœux depuis des années- est de parvenir, au-delà d'un éventuel rapprochement structurel à moyen et terme, de mettre en oeuvre "une plate-forme sociale commune accessible et acceptable par tous et notamment par le marché sans lequel rien n'est possible". Dans ce contexte, répondant à une proposition du SNES datant de juillet dernier, l'USP a mandaté comme interlocuteur pour former un groupe de travail mixte sur le projet de garantie financière : Christophe Salmon. Il sera l'interlocuteur de Patrick Senior, administrateur du SNES et co-Président de son collège A en charge du projet garantie financière côté SNES.

La première réunion de travail se tiendra le 19 novembre. L'intention est d'aller au plus vite sur ce dossier qui nécessitera très vraisemblablement une collaboration étroite avec les pouvoirs publics voire une intervention législative.

Concernant sa proposition de doter la profession d'une instance supérieure et indépendante, Observatoire National ou tout autre intitulé et statut, Jean-Luc Lattuca estime que "sur un tel sujet fédérateur et non partisan, l'objectif est de parvenir au plus tôt à une déclaration d'accord de principe commune SNES-USP". Processus à suivre...